

Gouvernement provincial du Hainaut  
rue Verte, 13  
7000 MONS

Votre interlocuteur : Dimitra Panayotou  
Tél : 071/20.28.63  
E-Mail : isabelle.bayonnet@igretec.com  
Vos références :

Nos références à rappeler : KC/DP/IB/2583 - 31-24660

Charleroi, le 13 novembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir vous faire représenter à l'**Assemblée générale ordinaire** de notre intercommunale qui se tiendra le **mercredi 13 décembre 2023 à 18h00** en nos locaux boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi, salle **Le Cube** (7<sup>ème</sup> étage).

**Ordre du jour :**

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Première évaluation du Plan Stratégique 2023-2025.

Nous attirons votre attention sur les articles du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivants, à savoir :

- L1523-12 §1<sup>er</sup>, à défaut de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente, et ce pour chacun des points de l'ordre du jour ;
- L1523-13 §1<sup>er</sup> (alinéas 4 et 5), la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

En outre, l'article L1523-23 §1<sup>er</sup> du CDLD prescrit d'informer chaque membre des Conseils communaux et provinciaux associés de notre plan stratégique. A cet effet, vous trouverez, en annexe, les courriers nominatifs destinés à chacun des membres de votre Conseil.

.../...

Nous vous rappelons que vous avez accès, via l'Extranet Communal, à diverses informations selon le ou les secteurs auxquels vous appartenez.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments tout dévoués.

Pour le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Renaud Moens', written in a cursive style.

Renaud Moens  
Directeur Général

Annexes : 1 modèle de délibération, 1 commentaire des points de l'ordre du jour et la première évaluation du Plan Stratégique 2023-2025.

**→ Les délégués sont priés de se présenter ½ heure avant l'Assemblée générale afin de signer la liste de présences.**